



## Formation Initiale

### Sauveteur Secouriste du Travail - SST



Réf : SST001

**Cette formation est reconnue imputable dans le cadre de la formation professionnelle continue (Article L6313-1 et L4141-2 du Code du Travail).**

Obligation pour tout employeur de former des secouristes du travail (Article R4224-15 du code du travail) :

- dans chaque atelier/chantier où sont effectués des travaux dangereux.
- dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours.

#### Objectifs

- Acquérir des connaissances permettant de protéger ou secourir toute personne à l'intérieur de l'entreprise,
- Repérer les dangers dans les situations de travail
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de Prévention
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours médicaux dans des conditions de sécurité pour la victime,
- Code du travail R4224-15, Circulaire CNAM 150/2003.

#### Programme du stage

1. Le sauvetage-secourisme du travail
2. Rechercher les dangers persistants pour protéger
3. De « protéger » à « prévenir »
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De « faire alerter » à « informer »
6. Secourir
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques

#### Validation

Évaluation continue par le formateur.

Formation initiale : Délivrance d'une carte de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

**Pour conserver ce titre, nécessité d'un recyclage :  
Annuel après la formation initiale  
Tous les 2 ans par la suite**

Formation recyclage : Attestation de stage et timbre à apposer sur la carte Sauveteur Secouriste

Une bonne connaissance des risques et une démarche de prévention limitent les accidents dans l'entreprise.

La formation Sauveteur Secouriste du Travail permet d'acquérir ces compétences.

**Le Sauveteur Secouriste du Travail est le premier maillon de la chaîne des secours et apporte l'aide nécessaire aux victimes.**

#### Méthode et pédagogie

Apports théoriques

Démonstration par l'animateur SST.

Exercices d'apprentissage sur des mannequins.

Exercices pratiques par des simulations.

#### Public Concerné

**Tout personnel d'entreprise**

#### Nombre de participant et jour de formation

Formation initiale en 12 heures (2 jours)

**4 à 10 participants**

**N'hésitez pas à contacter le service client pour toutes demandes d'informations complémentaires :**

au 04 91 17 33 91

Mail : [contact@mediprev.fr](mailto:contact@mediprev.fr)

*La présence de secouristes sur les lieux de travail est une obligation légale pour les entreprises (art R4141-9 du code du travail).*

Formation inter  
et intra  
entreprise